

2008/949 - MARCHE D'ASSURANCE TOUS RISQUES EXPOSITIONS ET TRANSPORTS (DIRECTION CENTRALE DE LA SÉCURITÉ JURIDIQUE - DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET ASSURANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 novembre 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« La Commission d'Appel d'Offres en date du 18 novembre 2008 a statué ainsi :

Le marché « Tous risques expositions et transports » a été attribué à AXA ART pour un montant de 25 009,02 € TTC par an, pour une durée d'un an renouvelable expressément 3 fois. Ce montant se décompose de la façon suivante :

Offre de base : 19 999 € TTC (prime annuelle pour les expositions et transports inférieurs à 7 millions d'euros TTC).

Option n° 2 : 2 504,51 € TTC (assurance du tableau « la fuite en Egypte » de N. Poussin en frais de restauration et/ou recherche dans la limite de 1 000 000 € TTC par sinistre).

Option n° 3 : 2 504,51 € TTC (garanties des frais de restauration et/ou les frais de recherche des expositions permanentes et/ou collections permanentes de la Ville de Lyon) ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Où l'avis de sa Commission Finances - Administration Générale - Fin de procédures des Marchés Publics ;

## **DELIBERE**

1. M. le Maire est autorisé à signer :

- le marché « Tous risques expositions et transports » avec AXA ART pour un montant de 25 009,02 € TTC par an, soit un total pour 4 ans de 100 036,08 € TTC ;

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant, dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

2. Les dépenses seront prélevées sur les crédits inscrits au budget 2009, à l'article 616, fonction 020, programme assurances, ligne de crédit 44859.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

R. BRUMM